

AVERTISSEMENT.

Les traités, conventions, armistices et autres actes relatifs à l'occupation du territoire de l'Uruguay et à son annexion aux possessions du Portugal en premier lieu, et du Brésil ensuite, depuis 1812, feront partie de la *seconde période*, et trouveront leur place dans la partie relative à la guerre de l'Indépendance des peuples de la Plata.

Dans la première période, qui se termine avec ce volume, sont compris les traités, conventions, etc., conclus par le royaume de Portugal et du Brésil avec les puissances étrangères jusqu'au moment où ce dernier s'est séparé définitivement de son ancienne métropole. Cette interversion de l'ordre chronologique provient de ce que la révolution a commencé en 1818 dans les provinces hispano-américaines, tandis que celle du Brésil a eu lieu seulement en 1823.